



CESSEZ DE NOUS COLLER DES FRAIS À PAYER

TENEZ TÊTE À DE GRANDES COMPAGNIES DE CARTE DE CRÉDIT

La petite entreprise presse les politiciens fédéraux de prendre position sur la question des compagnies de cartes de crédit

qui « collent des frais » aux canadiens

- la Coalition demande un moratoire sur l'augmentation des frais et l'émission de nouvelles cartes à primes -

Toronto, le 20 octobre 2008 – Aujourd'hui, au lancement de la semaine de la petite entreprise au Canada, le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) et sa coalition « Cessez de nous coller des frais » qui rassemble plus de 120 000 entreprises canadiennes, entendent sensibiliser les politiciens et les leaders fédéraux aux 4,5 \$ milliards de frais cachés payés chaque année par les Canadiens ; il est suggéré aux élus d'inclure cette préoccupation au centre des enjeux de la politique de protection des consommateurs. La coalition se réjouit de l'engagement formel pris par toutes les parties durant la campagne électorale de l'automne 2008 pour adopter des mesures appropriées. La Coalition apprécie l'opportunité qui lui est offerte d'oeuvrer avec le gouvernement à l'élaboration de solutions attentionnées pour la protection des consommateurs et des petites entreprises contre les frais faramineux imposés par les cartes de crédit.

Le CCCD et la coalition « Cessez de nous coller des frais » font également appel aux compagnies de cartes de crédit pour accepter un moratoire sur tous nouveaux frais, sur l'augmentation des frais existants, de même que sur l'émission de toute nouvelle carte de crédit à primes pendant que le gouvernement en est à examiner ses options à cet égard.

« En ces temps d'incertitude économique mondiale, les Canadiens veulent savoir si leurs représentants élus protégeront leurs revenus si durement gagnés » de déclarer Diane J. Brisebois, PDG du Conseil canadien du commerce de détail. « Les consommateurs s'attendent à des actions pour mettre à nu, dévoiler les frais cachés des cartes de crédit qui augmentent le coût des achats quotidiens ».

Les frais d' « interchange » représentent un coût énorme pour les consommateurs moyens et pour tout organisme qui accepte les paiements par carte de crédit – détaillants et petites entreprises, organismes sans but lucratif (OSBL), écoles, restaurants, hôtels, services gouvernementaux et autres. Le ménage canadien moyen paie sans le savoir des centaines de dollars par année en frais d'interchange car il s'agit d'une portion cachée du coût de virtuellement toute transaction.

Au fédéral, les leaders politiques peuvent aider les consommateurs moyens et les petites entreprises qui animent leurs collectivités en prenant position contre les frais cachés des cartes de crédit. Si des actions appropriées ne sont pas mises de l'avant rapidement, les petites entreprises et les emplois soutenus par la petite entreprise courent de plus grands risques, sans parler de l'impact sur la budgétisation ménagère de plus en plus difficile au Canada.

Les frais payés aux grandes compagnies de cartes de crédit par les détaillants, les OSBL et autres – de même qu'aux banques émettrices de ces cartes, sont parmi les plus élevés au monde, de l'ordre de 2 %. Cela signifie qu'un achat de 100 \$ coûte 2 \$ aux entreprises et cet argent va directement aux grandes compagnies de cartes de crédit et aux banques émettrices de ces cartes. En Australie et en Grande-Bretagne, et ailleurs également, les gouvernements ont légiféré afin de contrôler les coûts faramineux des cartes de crédit ; dans des pays comme l'Australie et le Royaume-Uni, une petite entreprise paie entre 0,45 cents et 0,79 cents pour la même transaction de 100 \$.



CESSEZ DE NOUS COLLER DES FRAIS À PAYER

TENEZ TÊTE À DE GRANDES COMPAGNIES DE CARTE DE CRÉDIT

Des douzaines de pays à travers le monde – les ÉUA, l'Australie, la Colombie, la Hongrie, la Roumanie et l'Espagne – procèdent à des enquêtes sur les pratiques des grandes compagnies de cartes de crédit concernant les frais à l'utilisation. La coalition « Cessez de nous coller des frais » fait appel aux leaders fédéraux pour dénoncer les frais cachés des cartes de crédit au Canada et pour intervenir en faveur des petites entreprises, de leurs employés et des canadiens ordinaires qu'ils représentent.

-30-

Les membres de la coalition « Cessez de nous coller des frais » comprennent :

Retail Council of Canada

Alberta Liquor Store Association

Canadian Booksellers Association

Canadian Convenience Stores Association

Canadian Council of Grocery Distributors

Canadian Federation of Independent Grocers

Canadian Jewellers Association

Canadian Restaurant and Foodservices Association

Hotel Association of Canada

Ontario Accommodation Association

Ontario Restaurant Hotel and Motel Association

Retail B.C

The Canadian Independent Petroleum Marketers Association

The British Columbia Restaurant and Food Services Association

The Retail Merchant's Association of Canada (Ontario)

Wine Council of Ontario

Mega Group Inc.

Bicycle Trade Association of Canada

Pour plus amples renseignements, consulter www.stopstickingittous.com.

À propos du Conseil canadien du commerce de détail

Le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) est la Voix des Marchands au Canada depuis 1963. Nous représentons une industrie qui accompagne dans leur vie quotidienne les Canadiens de tous les coins du pays en procurant des emplois, des carrières, et en investissant dans les collectivités que nous desservons.

Le CCCD est une organisation sans but lucratif financée par l'industrie regroupée en association et qui représente plus de 40 000 « vitrines sur rue » de toutes tailles à travers le Canada, tel que les magasins à rayons, les boutiques spécialisées, les aubaineries, les magasins indépendants et les marchands en ligne.

Le CCCD est le porte-parole incontournable du commerce de détail au Canada. Nous oeuvrons de concert avec tous les paliers de gouvernement et avec d'autres interlocuteurs pour soutenir la croissance de l'emploi et les opportunités de carrière dans le commerce de détail ; pour favoriser et soutenir l'investissement dans les collectivités locales d'un océan à l'autre ; pour diversifier les choix disponibles aux consommateurs et améliorer la compétitivité de l'industrie. De plus, le Conseil (CCCD) procure à ses membres une panoplie de services et de programmes qui comprennent la formation et l'entraînement, l'établissement de références et de pratiques, le réseautage, la défense des intérêts, de même que la collecte, l'élaboration et la diffusion d'information auprès de l'industrie et à propos de l'industrie du commerce de détail..

Prière d'acheminer toute demande d'information au Directeur de communications CCCD, M. Mark Beazley, à l'adresse électronique mbeazley@retailcouncil.org ou en composant le numéro de téléphone 416-922-0553, poste 228 ; ou encore le numéro sans frais 1-888-373-8245, poste 228.